



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

suicide

Question écrite n° 3108

Texte de la question

M. Jean-Sébastien Vialatte alerte Mme la ministre de la santé, de la jeunesse et des sports sur le taux élevé de suicides chez les jeunes. En France, le suicide est la deuxième cause de mortalité chez les jeunes de quinze à vingt-quatre ans, et la première pour ceux de la tranche de vingt-cinq à trente-quatre ans. Parmi les 12 000 suicides et les 160 000 tentatives de suicide recensés chaque année, 40 % à 60 % d'entre eux seraient le fait de personnes homosexuelles ou ayant des difficultés à se situer quant à leur orientation sexuelle. Un rapport parlementaire de septembre 2003 mettait particulièrement bien en évidence cet état de fait et la difficulté de ces jeunes à vivre face à l'incompréhension de leurs proches ou à l'hostilité de leurs contemporains. Ce même rapport mettait en évidence la nécessité d'une politique de prévention ciblée sur ces personnes fragilisées. C'est pourquoi il le remercie de bien vouloir lui faire connaître son analyse de la situation et de lui indiquer les mesures déjà prises ou à prendre afin de renforcer la prévention du suicide chez les jeunes, et en particulier chez les jeunes homosexuels.

Texte de la réponse

La littérature internationale est concordante sur le risque suicidaire accru présenté par les personnes homosexuelles. MM. Éric Verdier et Jean-Marie Firdion, dans leur ouvrage « Homosexualité et Suicide », ont analysé les résultats d'études américaines et les chiffres d'une étude française réalisée dans le cadre du programme national de prévention du suicide mené par le ministère chargé de la santé. Ils en concluent qu'il existe « un risque élevé de suicide chez les jeunes gays, lesbiennes et bisexuels ». Plusieurs travaux amènent à penser que l'homophobie est à l'origine d'une souffrance aiguë en affectant le vécu de l'orientation homo/bi/transsexuelle. Ainsi, pour la France, l'étude de Marc Shelly de 2005, menée par l'association Aremedia avec la collaboration de l'INSERM, conclut que les jeunes hommes homosexuels ont treize fois plus de risque de faire une tentative de suicide que les jeunes hommes hétérosexuels. Ce résultat coïncide avec l'étude américaine de C. Bagley et P. Tremblay « Suicidal Behaviors in Homosexual and Bisexual Males » de 1997. La préoccupation des pouvoirs publics rejoignant celle des associations engagées dans la prévention du suicide, le thème « Suicide et orientation sexuelle » a été choisi par le comité d'observation et de prévention du suicide qui rassemble depuis fin 2006, à l'initiative du ministère chargé de la santé, des acteurs institutionnels et associatifs concernés. Dans le cadre du plan « santé-jeunes », présenté en conseil des ministres le 27 février 2008, le Gouvernement a décidé de mener des actions pour mieux repérer et prévenir la crise suicidaire, en particulier chez les jeunes homosexuels. Il a ainsi lancé en octobre 2008, sous l'égide du cinéaste André Téchiné, un concours de scénarios pour des court-métrages, permettant d'aborder les difficultés liées à la découverte de l'homosexualité ainsi que les réponses apportées notamment pour lutter contre l'homophobie. Plusieurs autres actions seront menées, en étroite collaboration avec l'Institut national de prévention et d'éducation pour la santé (INPES), afin d'informer et de soutenir ces jeunes en situation souvent très vulnérables : site internet, brochures, ligne téléphonique dédiée (ligne Azur). Par ailleurs, sur la base du rapport d'un comité de pilotage, installé le 30 juin 2008 et présidé par M. David Le Breton, sociologue à l'université Marc-Bloch de Strasbourg, une nouvelle stratégie pluriannuelle de prévention du suicide sera élaborée, en partenariat avec les autres

départements ministériels. Une attention particulière sera portée à certaines populations plus vulnérables au risque suicidaire comme celle des jeunes personnes homosexuelles. Le rapport de ce comité de pilotage doit être remis en décembre 2008.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Sébastien Vialatte](#)

Circonscription : Var (7^e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 3108

Rubrique : Mort

Ministère interrogé : Santé, jeunesse et sports

Ministère attributaire : Santé, jeunesse, sports et vie associative

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 14 août 2007, page 5245

Réponse publiée le : 11 novembre 2008, page 9793